

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le VINGT ET UN NOVEMBRE, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à la Garenne Valentin à Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, M. Christian Peulvey, Mmes Françoise Clénet, Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mme Claudine Liard, M. Daniel Cevaer, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

Mme Sophie Piveteau-Aussant (procuration à Mme Claudine Liard).

Étaient absents :

M. Xavier Bonnet, Mme Blandine Elain, Mme Catherine Cormerais, Mme Nicole Cléro, M. Claude Petit.

Assistaient également :

M. Druelle et Mmes Bargeolle et Meillerais au titre des services.

Secrétaire de séance : Mme Sonia Sanchez.

Date de la convocation : 17 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : 11	Excusés : 1	Absents : 5	Votants : 12
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL

▫ **Modification de la liste des emplois temporaires à pourvoir pour l'année 2022**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration, les variations de l'activité de la Résidence Jacques Bertrand et l'attente de recrutements définitifs.

Afin de maintenir le niveau de service attendu pour les résidents, Monsieur le Président propose de recourir au recrutement de personnel occasionnel, dans le respect des dispositions de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique.

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget de la résidence Jacques Bertrand,

CONSIDERANT les difficultés de recrutement dans la filière médico-sociale et la nécessité d'appuyer les équipes de la résidence Jacques Bertrand en poste sur la partie administrative de leurs missions,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à recruter pour la résidence Jaques Bertrand, dans les conditions fixées par l'article L.332.23 du Code général de la fonction publique, pour faire face aux besoins occasionnels :

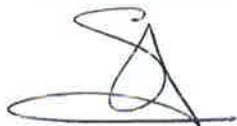
Résidence Jacques Bertrand					
Grade du personnel recruté	Echelon	Nombre de postes	ETP	Période	Rémunération
Adjoint administratif	1	1	1	Jusqu'au 15 janvier 2023	IB 367 IM 340 (Rémunération sur la base de l'indice 352)

DIT que la rémunération de cet agent s'effectuera aux conditions prédéfinies,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au budget de la résidence Jacques Bertrand pour l'exercice en cours,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Sonia Sanchez
Secrétaire de séance




Marie-Gabrielle Carré
Vice-présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **23 NOV. 2022**

- son affichage le **25 NOV. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception en préfecture
044-264401555-20221121-DEL-221103-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022